

jugeant diffamés par ledit article, citèrent le « Wort » en justice et demandèrent 10 000 francs de dommages.

A la première audience se présenta le député-maire de Clervaux Emile Prum qui déclara qu'il n'avait pas rédigé lui-même l'article mais qu'il l'avait inspiré au cours d'un entretien téléphonique de sorte qu'il pouvait être considéré comme son auteur. A l'audience du 23 novembre fut convoqué le rédacteur en chef Lessel, mais comme Prum insistait pour assumer toute la responsabilité, ce fut lui qui fut condamné le 2 décembre à 500 francs d'amende à payer à chacun des plaignants et à la publication du jugement. Celui-ci fut confirmé en appel le 24. 5. 1913. (33)

Clôturons ce chapitre pénible par un passage de la notice nécrologique que le « Wort » consacra à Norbert Le Gallais, lors de son décès : « Bien que ses intérêts se trouvassent du côté de l'industrie, personne ne pourra lui reprocher qu'il les ait défendus d'une façon unilatérale. Le bien public lui servait de but et de guide. » (34)

Pendant la première guerre mondiale, craignant d'être molesté en sa qualité de consul de Grande-Bretagne, Norbert Le Gallais choisit la voie de l'exil et quitta le pays après avoir donné sa démission de député le 4. 4. 1916. Lorsqu'il rentra après la Libération, il fut effrayé par le désordre qui régnait au Grand-Duché, et c'est au grand désespoir de ses collègues libéraux qu'il ne se lassait de recommander à ses compatriotes le slogan cher aux Alliés : « Calme et ordre ». (36)

Il rentra à la Chambre en 1919 et se fit réélire en 1922.

Lorsque il y eut scission entre les libéraux, Norbert Le Gallais resta fidèle au groupe conservateur et se présenta en 1925 à ses électeurs de Luxembourg-Centre, sur la liste de son ami Robert Brasseur. Celui-ci fut seul élu mais donna sa démission ; de cette sorte Norbert Le Gallais reçut de nouveau un mandat de député.

En 1926 il arriva à Norbert Le Gallais de jouer un rôle décisif dans la politique du pays. Le Gouvernement présidé par Pierre Prum et auquel appartenaient le libéral Norbert Dumont, le radical Etienne Schmit et le socialiste Othon Decker, était au pouvoir depuis le 20. 3. 1925, grâce à une majorité précaire. Celle-ci lui fut perdue à partir du jour où le gouvernement soumit à la Chambre un projet de loi accordant aux ouvriers le congé payé.

Le Gallais votant avec l'opposition, le ministère ne fut plus viable et démissionna le 16. 7. 1926. Rarement l'ARBED et son administrateur eurent à entendre tant d'amabilités.

Voici de quelle façon Norbert Le Gallais expliqua pourquoi il était contre le projet.

« Au moment où l'on introduisit la journée de 8 heures tout le monde croyait être à l'aurore d'une grande ère de prospérité ... .. Vous savez tous que ce fut une profonde erreur et on a pu constater qu'un grand déséquilibre commercial et économique se manifesta qui, avec la chute du change, provoqua la crise actuelle, une des plus